

LE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE DES EEDF

ÉCHELON	LES PILOTES		LES INSTANCES	
	Salariés	Élus	Décisionnaires	Consultatives
ÉCHELON LOCAL	<ul style="list-style-type: none"> - Animateur local - Directeur de centre national permanent - Directeur de service vacances 	<p>Équipe de gestion et d'animation de la structure locale d'activité (SLA : groupe services vacances, centres, ludothèques...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● composée de : <ul style="list-style-type: none"> - responsable de structure locale d'activité (élu pour 2 ans, renouvelable trois fois) - trésorier (élu pour 2 ans, renouvelable trois fois) - membres de l'équipe de gestion et d'animation ➔ Propose, pilote et rend compte du plan d'action local 	<p>ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE LOCALE (APL)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Tous les adhérents de la structure locale de + 16 ans et 1 représentant par mineur ➔ Délibère sur la vie de la SLA et de la région ➔ Présentation et vote du budget ➔ Élit l'équipe de la SLA ➔ Élit son délégué à l'AG 	<p>COMITÉ RÉGIONAL (au moins deux fois par an : en début d'année scolaire et avant l'AG)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Avec l'ER, les responsables SLA, les délégués à l'AG ➔ Fait le point sur la vie locale (dont gestion des SLA), régionale et nationale ➔ Présentation et vote du budget de la région ➔ Étude des documents transmis pour l'AG
ÉCHELON RÉGIONAL	<ul style="list-style-type: none"> - Animateur territorial (AT) - Responsable comptable territorial (RCT) 	<p>Équipe régionale (ER)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● composée de : <ul style="list-style-type: none"> - responsable régional (RR) (élu pour 2 ans, renouvelable trois fois) - trésorier régional (élu pour 2 ans, renouvelable trois fois) - membres de l'ER ➔ Propose, pilote et rend compte du plan d'action régional ➔ Nomme les responsables SLA 	<p>CONGRÈS RÉGIONAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Tous les adhérents de + 16 ans de la région ➔ Vote les objectifs de la région ➔ Vote le rapport moral et d'activité, le rapport financier et les orientations budgétaires de la région ➔ Débat sur la vie du mouvement ➔ Vote les motions et vœux ➔ Élit l'équipe régionale ➔ Élit les délégués (et suppléants) à l'AG 	
ÉCHELON NATIONAL	<p>Équipe nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> ● composée de : <ul style="list-style-type: none"> - délégué général - délégués nationaux - délégués territoriaux (DT) 	<p>Comité directeur (CD) : conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 20 membres : 10 hommes + 10 femmes (élus pour 2 ans, renouvelables trois fois) et 2 personnalités (élues pour un an) élisent chaque année parmi eux un bureau (avec au moins un président, trésorier, secrétaire...) et des commissions statutaires (commission administrative et financière...) ➔ Propose et pilote les orientations nationales ➔ Nomme les responsables et les trésoriers régionaux, et les responsables des SLA rattachées au niveau national (centres, services vacances) 	<p>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Composée des délégués élus par les SLA (lors de l'APL) et les régions (lors du congrès régional), des RR et du CD + présence sans voix délibérative des salariés régionaux et nationaux, des observateurs et invités ➔ Échange et valide les actions de politique générale (nationale) : vote du rapport financier, moral et d'activité ➔ Élit les membres du CD et de la commission de contrôle ➔ Présentation et vote des motions des régions et des vœux 	<p>CONSEIL NATIONAL (au moins trois fois par an)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Avec le CD, les RR, les responsables de centres et services vacances, les salariés nationaux et régionaux ➔ Étudie, propose et donne son avis sur les grandes orientations et les plans d'actions pluriannuels

Rythme démocratique de l'année

Dans l'année : Conseils nationaux

Rentrée scolaire	Oct. à déc.	Fév. à mars	Avant l'AG	Mai	Juin
Appel à adhésion des membres de l'année écoulée et Comité régional de rentrée (autorisation des activités d'année)	Assemblée Plénière Locale (APL)	Congrès régional	Comité régional	Autorisation des départs en camp	Assemblée générale